

DIAGNOSTIC SÉCURITÉ

Diagnostic réglementaire
sécurité et
Diagnostic de la maîtrise
opérationnelle sécurité

L'accident de travail est souvent à la fois un drame humain, la source de coûts importants, l'origine de la mise en cause de la responsabilité des dirigeants et une perte d'image.

Avec un Taux de Fréquence de 28 par million d'heures de travail, environ 5% des employés sont arrêtés chaque année suite à un accident du travail. De 1 à 5% des coûts de fonctionnement de l'entreprise sont absorbés par ces accidents.

Or, la plupart des accidents sont évitables, à condition que l'approche de cette problématique soit systématique, pluridisciplinaire et implique des experts.

Le diagnostic sécurité : 2 approches et une même méthodologie

Le diagnostic sécurité comprend **deux approches** différentes :

- ▶ une approche face à la réglementation spécifique en sécurité : c'est le **DIAGNOSTIC RÉGLEMENTAIRE SÉCURITÉ**
- ▶ et une approche opérationnelle, c'est le **DIAGNOSTIC DE LA MAÎTRISE OPÉRATIONNELLE DE LA SÉCURITÉ**.

Les deux approches sont détaillées ci-après.

Nos atouts

■ 10 ans d'expérience

Notre expertise technique et réglementaire, reconnue depuis plus de 10 ans dans des domaines d'activité diversifiés.

■ Une maîtrise du cadre réglementaire

garantissant un accompagnement adapté à vos besoins, moyens et contraintes.

■ Un accompagnement personnalisé pour chaque site.

■ Dans le cas du diagnostic de la maîtrise opérationnelle sécurité : un suivi dans la prévention des risques

- ▶ définition d'actions permettant d'améliorer la maîtrise et la **gestion globale de ses risques et des dangers**
- ▶ définition de mesures techniques et organisationnelles visant à **améliorer la prévention des risques**



Prestation globale en maîtrise des risques

Identification sur site, des activités et installations afin d'en déterminer la réglementation applicable, les dangers et les risques associés

Identification des mesures organisationnelles (procédures, consignes, vérifications, formations, etc.) et documents nécessaires et existants

La restitution des observations relevées

L'aide à l'élaboration d'un plan d'actions

Notre méthodologie

Pour les deux approches, la méthode se décompose comme suit :

- **Phase 1 - Réalisation d'une revue documentaire (document unique, documents opérationnels, politique SST ...)**
- **Phase 2 - Visite détaillée du site et entretiens avec les personnes en charge des questions hygiène et sécurité sur les thèmes suivants :**
 - ▶ la **circulation et les déplacements à pied**,
 - ▶ l'aménagement des postes de travail en matière de **sécurité**,
 - ▶ **l'exposition des postes de travail** : aux contraintes articulaires, au bruit et notamment le nombre de travailleurs soumis à des niveaux de bruit de plus de 80 dB(a) plus de 20 heures par semaine, aux agents cancérigènes (cat. 1 et 2), aux autres substances susceptibles de porter atteintes à la santé du travailleur (vapeurs nocives, poussières...), au stress...
 - ▶ **l'incendie et l'explosion**,
 - ▶ la dangerosité des **produits et déchets potentiels**



- (manipulation, déversements, explosions),
- ▶ les installations **électriques**,
 - ▶ les **équipements sous pression**,
 - ▶ les équipements de travail,
 - ▶ les travaux en **hauteur**

■ Phase 3 - Analyse des données et rédaction d'un rapport permettant :

- ▶ la préconisation de pistes d'actions, d'orientations, d'actions correctives ou de conseils méthodologiques (un chiffrage des investissements nécessaires et des charges récurrentes est si possible établi)
- ▶ la proposition d'un tableau de bord qui planifie la mise en place des actions proposées en fonction de leur priorité

■ Phase 4 - Présentation des conclusions à l'entreprise

Afin d'avoir la réponse la plus adéquate aux besoins de l'entreprise, Novallia peut réaliser chacune des phases de cette prestation indépendamment des autres.